

Camping les Janets

Conditions Générales de Vente - 2016 -

- La réservation des emplacements est possible.
- La réservation est nominative, non transmissible et ne peut excéder 2 emplacements avec un maximum de 6 personnes par emplacement.
- Les réservations sont enregistrées dès réceptions des arrhes soit :

Montant des arrhes par emplacement	Durée du séjour
30,00 €	de 1 à 7 jours
60,00 €	de 8 à 14 jours
90,00 €	de 15 à 21 jours
120,00 €	de 22 à 28 jours

Et ainsi de suite par période de 7 jours.

- L'emplacement définitif sera déterminé par le responsable du camping le jour de l'arrivée, en tenant compte autant que possible des souhaits des campeurs. L'emplacement réservé est à la disposition du campeur à partir de 16 heures jusqu'à son départ avant 12 heures.
- L'emplacement du campeur sera tenu à sa disposition à partir de 12 heures du jour d'arrivée et ce pendant 24 heures. En cas de retard, le campeur doit obligatoirement en informer le responsable du camping durant cette période. Passé ce délai, la réservation sera considérée comme annulée et ne donnera lieu à aucun remboursement.
- En cas de retard dans l'occupation de l'emplacement réservé, les charges seront comptées à partir du jour de la réservation. En cas de départ avant la date convenue, un forfait de 8,00 € par jour sera facturé, décompte des jours restant jusqu'à la date de départ initialement prévue.
- Merci d'annoncer votre départ 48 heures à l'avance et de venir régler votre note la veille au soir au bureau à partir de 18 heures 30.
- Une voiture maximum par emplacement réservé. Les voitures ne doivent pas stationner sur un emplacement non occupé. Pour plus de calme et de sérénité pendant votre séjour, le stationnement des véhicules se fait autour du bloc sanitaire, seul le déchargement des gros conditionnements est toléré à proximité momentanément ainsi que le jour d'arrivée et de départ
- Nous acceptons les règlements par chèques, espèces et chèques vacances. Nous n'acceptons pas les cartes bancaires. Tout chèque doit être libellé à l'ordre de : Camping les Janets.
- La somme restante due sera payée le jour du départ.
- Les animaux doivent être tatoués et vaccinés, ne doivent pas circuler librement, ni souiller les emplacements, ni gêner les voisins, ni rester seul au camping. Vous devez être en possession du carnet de santé de vos animaux et pouvoir justifier de la mise à jour de celui-ci. Les animaux classés en 1er ou 2ème catégorie ne sont pas admis.
- Seules les barbecues à gaz et électrique sont autorisés.
- La circulation en voiture est interdite entre 23 heures et 7 heures. Pendant ce temps, seul l'accès piéton est autorisé, les véhicules seront garés à l'extérieur du camping, aucune dérogation ne sera admise, sauf pour les personnes à mobilité réduite. La vitesse est limitée à 10 km/h dans tout le terrain de camping.
- Les visiteurs doivent se faire connaître à l'accueil. Leurs véhicules stationnent à l'extérieur du camping. Aucune dérogation ne sera admise.
- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, intempéries, incendie et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.
- Tous les locataires sont tenus de se conformer et de respecter le règlement intérieur du camping.